

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Participation au programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique à volet habitat dégradé et maintien à domicile du territoire Istres Ouest Provence 2019-2022.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La participation du Département des Bouches-du-Rhône à l'OPAH intercommunale 2011-2016 du syndicat d'agglomération nouvelle ouest Provence avait pour objectif la réhabilitation de 180 logements de propriétaires occupants et de 40 logements locatifs.

En termes de résultats, 64 % des objectifs départementaux ont été atteints à l'issue de cette OPAH.

Une évaluation de l'OPAH intercommunale en 2018 a fait ressortir la nécessité de prolonger la dynamique enclenchée et d'intervenir de manière plus ciblée sur la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé et le maintien à domicile.

Aussi, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et son conseil de territoire d'Istres-Ouest Provence, souhaitent relancer un nouveau dispositif de réhabilitation au travers d'un programme d'intérêt général (PIG).

Le périmètre d'intervention de ce PIG couvre les 6 communes du conseil de territoire d'Istres-Ouest Provence. Les objectifs globaux sont évalués à 350 logements dont 280 de propriétaires occupants et 70 de propriétaires bailleurs.

La participation départementale au financement des travaux engagés par les propriétaires privés est estimée à un montant global de 482 000 € sur la durée de 36 mois (3 ans) du PIG.

Il est proposé à la Commission permanente de donner un accord de principe à une participation globale de 482 000 € et de se prononcer sur l'engagement de la première année, représentant 160 600 € pour l'année 2019-2020.

Le Conseil départemental est associé à la réalisation des objectifs intéressant 215 propriétaires occupants et 35 propriétaires bailleurs soit 250 logements au total.

Vous trouverez en annexe I, les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

